



**PRÉFÈTE
DE LA
CHARENTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS DE MISE EN CONCURRENCE

Demande d'autorisation de recherches de gîtes géothermiques (département de la Charente)

La commune de Ruelle-sur-Touvre, dont le siège social se situe Place Auguste Rouyer – BP 53 à RUELLE-SUR-TOUVRE (16600), a déposé le 31 mars 2022 une demande d'autorisation de recherches de gîtes géothermiques pour une durée de 3 ans.

Le maître d'ouvrage délégué est la Société Publique Locale Grand Angoulême Mobilité Aménagement (SPL GAMA) dont le siège social se situe au 25 boulevard Besson Bey à Angoulême (16000).

La superficie concernée (10 000 m²) par la demande de titre d'exploration de gîtes géothermiques est située dans le département de la Charente sur les communes de Ruelle-sur-Touvre et l'Isle-d'Espagnac.

Le périmètre de la demande est défini par la surface d'un polygone dont les sommets sont définis par les coordonnées géographiques dans le système de projection Lambert 93 figurant dans le tableau ci-dessous :

Angle	X (m Lambert 93)	Y (m Lambert 93)
Nord-Ouest	483 061	6 512 113
Nord-Est	483 255	6 512 035
Sud-Ouest	482 968	6 511 922
Sud-Est	483 170	6 511 831

Le programme des travaux s'inscrit dans le cadre de la construction d'une crèche multi-accueil au lieu-dit « Plantier du Maine Gagnaud » et prévoit la réalisation, dans un premier temps, d'un forage de reconnaissance jusqu'à 150 m de profondeur dans les calcaires argileux et marnes du Kimméridgien (Jurassique supérieur) pour évaluer la présence d'une ressource en eau souterraine en mesure de répondre au besoin (débit d'exploitation escompté : 4m³/h). En cas de ressource conforme en quantité et en qualité, les travaux s'orienteront vers la réalisation d'un doublet. En cas de ressource inadéquate, les travaux s'orienteront vers la réalisation de 3 sondes verticales à 150 m de profondeur.

En application de l'article 7-4 du décret n° 78-498 du 28 mars 1978 relatif aux titres de recherches et d'exploitation de géothermie, cette demande de titre d'exploration de gîtes géothermiques est soumise à une mise en concurrence d'une durée de trente jours à compter de la date de publication du présent avis dans les journaux « Charente-Libre » au format papier et Sud-Ouest » sur internet. Les frais de ces parutions incombent à la commune de Ruelle-sur-Touvre.

Dans ce même délai, la demande, les documents cartographiques associés ainsi que le résumé non technique du programme de travaux, sont consultables :

- à la préfecture de la Charente, SCPPAT/Bureau de l'environnement, 7-9, rue de la préfecture CS 92301, 16023 ANGOULÊME Cedex. Le dossier est consultable sur rendez-vous auprès de Mme PRUNIER au 05 45 97 62 91 ou à l'adresse : pref-procedures-environnement@charente.gouv.fr
- sur le site de la préfecture de la Charente à l'adresse suivante :
<https://www.charente.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-Chasse-Eau-Risques/DUP-ICPE-IOTA/Ruelle-sur-touvre/Geothermie-Creche-multi-accueil-au-lieu-dit-Plantier-du-Maine-Gagnaud-mise-en-concurrence>

Toute demande concurrente est présentée comme la demande initiale, dans les formes prévues aux dispositions des articles 7 à 7-3 du décret précité.

Les critères de sélection des demandes porteront sur la qualité des études préalables réalisées pour la définition du programme de recherches, sur la qualité technique des programmes de travaux présentés et sur l'effort financier minimal, tels que définis au III de l'article 7 du décret précité.

La préfète de la Charente notifiera à chaque demandeur ayant répondu à l'appel à la concurrence la décision statuant sur sa demande au plus tard dans les quinze jours qui suivent la réception du dernier rapport d'enquête publique